



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 104040

## Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la situation des habitantes de la Chapelle-Pajol, quartier concernant les 10e et 18e arrondissements de Paris. Depuis plus d'un an désormais, et comme cela est déjà arrivé dans différents quartiers de Villeurbanne et de Sevrans, la présence féminine dans l'espace public a été bannie. Quand à Sevrans le scandale concernait les bars et bistros, il s'agit ici d'une fuite absolue de la rue par crainte des menaces, injures ou même agressions. Selon « Europe 1 », la règle régissant désormais le quartier est celle des « hommes seuls, vendeurs à la sauvette, dealers, migrants ou passeurs qui ont fait de ce quartier leur territoire ». Ce changement s'est fait en quelques années et de nombreuses femmes témoignent du grand remplacement qui a eu lieu. « Le Parisien » rapporte ainsi le témoignage d'Aurélien, mère de famille de 38 ans : « Le café, en bas de chez moi, un bistrot autrefois sympa, s'est transformé en repaire exclusivement masculin et en permanence bondé ». Selon l'Institut national d'études démographiques (INED), 100 % des femmes prenant les transports en commun ont déjà été victimes de harcèlement et 82 % avant leur majorité. Dans ces quartiers, elles ne sont plus seulement victimes de harcèlement verbal, il s'agit désormais de gestes brutaux, d'interdictions tacites de se rendre dans les lieux publics. Le simple fait de se rendre seule au collège n'est désormais plus possible pour les jeunes filles. Cet ensauvagement de la société est indissociable de l'arrivée massive de migrants dans ces quartiers, important avec eux les coutumes de leurs pays, comme le dévoile le reportage de « France 2 » sur Sevrans où l'un des hommes exprime que « dans ce café il n'y a pas de mixité, ici, c'est une mentalité différente, c'est comme au bled ». Il l'interroge donc sur ce qu'il entreprendra pour défendre le droit des femmes de se mouvoir dans l'espace public, et de protéger les quartiers de la radicalisation islamique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Bompard](#)

**Circonscription :** [Vaucluse \(4<sup>e</sup> circonscription\)](#) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104040

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 mai 2017](#), page 3699

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)